

**CONTACT PRESSE****CAUE Rhône Métropole**  
Nathalie Colonge  
T. 04 72 07 44 55  
n.colonge@caue69.fr

en partenariat avec



# Prix « PAYSAGES EN PROJET » dans le Rhône et en Métropole de Lyon 1<sup>re</sup> édition

Le prix « Paysages en projet » dans le Rhône et en Métropole de Lyon est co-organisé par le CAUE Rhône Métropole et la Fédération Française du Paysage, délégation Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté en partenariat avec l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et l'Association des Maires Ruraux du Rhône, avec le soutien de Paysalia.

Ce prix vient en prolongement d'un premier concours intitulé « Espaces publics & paysage », lancé en 2014 dans le cadre du concours « Villes et villages fleuris ». Ce nouveau prix perpétue le partenariat entre la Fédération nationale des CAUE et le Comité national des villes et villages fleuris.

**Lancé le 6 décembre 2017 au salon Paysalia, le prix « Paysages en projet » est ouvert aux maîtres d'ouvrage privés et publics, invités à présenter un aménagement dans le Rhône et la Métropole de Lyon, livré avant le 1<sup>er</sup> mars 2018, de moins de cinq ans, réalisé avec l'appui d'un paysagiste concepteur, un architecte ou un urbaniste.**



**PRIX 2018**  
**PAYSAGES EN PROJET**  
RHÔNE MÉTROPOLE

## CONTACT PRESSE

**CAUE Rhône Métropole**  
Nathalie Colonge  
T. 04 72 07 44 55  
n.colonge@caue69.fr



en partenariat avec



# Prix « PAYSAGES EN PROJET » dans le Rhône et en Métropole de Lyon 1<sup>re</sup> édition

Parmi les 35 dossiers reçus au 31 mars 2018, 16 aménagements ont été retenus et ont fait l'objet de visites par un comité technique, rapporteur auprès des membres du jury le 8 juin prochain de leurs observations et échanges in situ.

## Le comité technique se compose

- du CAUE RM
- de la FFP
- de la LPO Rhône
- d'Arthroplogia
- des Espèces parmi'Lyons
- du service Espaces verts de la ville de Lyon
- du service Espaces verts de la ville de Genas

## Les 16 opérations visitées

- Halle de Mairie** Lamure-sur-Azergues
- Parc du centre** Dommartin
- Aménagement du centre-bourg** Larajasse
- Réaménagement du centre-bourg** Duerné
- Aménagement du quartier Vernay-Verchères**  
Vaulx-en-Velin
- Everest Parc** Genas
- ZAC Sacuny** Brignais
- Quai Gillet** Lyon 4<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>
- Espace de loisirs Saint-Vincent** Gleizé
- Terrasse potagère** Groupama Vaise
- Parc Nelson-Mandela** Lyon 8<sup>e</sup>
- Place Gutenberg** Caluire-et-Cuire
- Jardin Jacob-Hugentobler** Villeurbanne
- Parc du Clos Souchon** Saint-Andéol-le-Château
- Aménagement de l'Yzeron** Oullins
- Lac du Ronzey** Yzeron

Ce vendredi 8 juin 2018, le jury se réunira afin d'examiner les aménagements présélectionnés, délibérer et désigner les lauréats dans les cinq catégories prévues au concours (1 lauréat par catégorie).

## Les catégories sont

- Aménagement urbain
- Aménagement de centre-bourg
- Équipement et infrastructure
- Parcs et jardins
- Site naturel et patrimonial

Toutefois, le jury se réserve la possibilité de désigner des *ex æquo* ou de ne pas désigner de lauréat dans l'une des catégories. Il peut également décerner un prix spécial hors catégorie pour un aménagement qu'il jugerait exemplaire.

## Le jury se compose

- CAUE Rhône Métropole** Michel Le Faou
- FFP** Séverine Clédat
- AMF69** Claire Peigné
- AMR69** Sylvain Sotton
- CNVVF** Martine Lesage (sous réserve)
- DDT 69 Paysagiste Conseil** Camille Jullien
- UNEP Rhône-Alpes** Anne Cabrol
- Paysages Actualités** Laurent Miguet

## Les critères d'évaluation sont

- parti pris et démarche d'aménagement
- intégration dans le site et prise en compte de la singularité des lieux
- qualités spatiales et de conception
- qualités d'usages
- qualités végétales et environnementales

À l'issue de la délibération du jury, à 18h30 s'ouvrira officiellement la cérémonie de remise des prix «Paysages en projet» et le rideau se lèvera sur les lauréats de cette première édition.



**PRIX 2018**  
**PAYSAGES EN PROJET**  
RHÔNE MÉTROPOLE

## CONTACT PRESSE

CAUE Rhône Métropole  
Nathalie Colonge  
T. 04 72 07 44 55  
n.colonge@caue69.fr

en partenariat avec



# Prix « PAYSAGES EN PROJET » dans le Rhône et en Métropole de Lyon

## 1<sup>re</sup> édition

Le prix « Paysages en projet » dans le Rhône et en Métropole de Lyon récompense les maîtres d'ouvrages pour des démarches de projet innovantes et créatives accompagnées par des concepteurs. Il encourage l'émergence d'une **pluralité de formes et d'expressions du paysage** inscrites dans leur contexte et dans leur temps.

Face aux attentes grandissantes pour le développement durable et la qualité du cadre de vie, l'approche par le paysage devient un enjeu fondamental pour l'aménagement.

**Transversal par nature**, le paysage permet une **approche globale des projets** et offre un riche support de médiation.

Au cœur des politiques de planification, il devient un moteur de l'attractivité économique, résidentielle et touristique des territoires. Dans la fabrique urbaine, l'approche paysagère offre des perspectives pour répondre aux enjeux d'ambiances et d'aménité, de santé et de bien-être en ville, de développement de la biodiversité, de préservation des ressources et de transition énergétique.

**Le paysage repose la question des équilibres entre densité urbaine et espaces de respiration.** Il pousse à inventer de nouveaux lieux d'usages, pour se rencontrer, travailler, se distraire ou rêver.

Les réflexions paysagères réinterrogent les limites entre ville et campagne, la nature des franges et lisières urbaines ou villageoises. Dans les centres-bourgs, le paysage questionne la place de la voiture et les modes d'habiter et de se déplacer.

La définition du paysage proposée par la **convention européenne de la ville de Florence** met en évidence trois dimensions fondamentales à la réussite d'un projet :  
– **Révéler le génie d'un lieu** implique de s'attacher au contexte du site de projet et ses rapports d'échelles au territoire. Connaître les caractères géographiques et naturels du site, identifier les structures et les traces léguées par l'histoire, contribuent à ancrer un projet dans le caractère d'un lieu.

– Faire appel à l'**approche sensible** qui mobilise l'ensemble de nos perceptions et notamment le sens de la vue permet d'approfondir les questionnements et d'opérer des choix liés à des enjeux de point de vue, de contexte sonore ou d'émotions face à l'atmosphère d'un lieu.

– La troisième dimension renvoie à la notion de **bien commun**, au caractère culturel du paysage qui fonde le sentiment d'appartenance au lieu et nécessite de recueillir la perception des habitants dans toute démarche de projet.

La diversité des candidatures témoigne de l'intérêt des maîtres d'ouvrages, qu'ils soient publics ou privés, pour la thématique du paysage. Leur investissement et leur confiance à des professionnels à qui ils confient la conception sont les clefs pour des projets à la hauteur de la complexité des enjeux d'usages, de biodiversité, de ressources locales ou de gestion différenciée.

Les réponses sont riches et multiples. Naissance de square et de jardins en cœurs d'îlot, requalification d'espaces publics en centres-bourgs, développement de zones de loisirs reconquête de berges de rivières, trame verte préalable au projet urbain, expérience d'agriculture urbaine... sont autant de programmes qui mettent en lumière les dynamiques à l'œuvre et le champs des possibles.

Bon courage au jury!



**PRIX 2018**  
**PAYSAGES EN PROJET**  
RHÔNE MÉTROPOLE